



CCAS - EHPAD
LES JARDINS DU PERRAY
20, rue du Perray
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26
accueil.ehpad.goven@orange.fr

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE GOVEN**

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 22/09/2022

DATE DE CONVOCATION :
15/09/2022

PUBLICATION :

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du quinze septembre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER (arrivée à 19h20), Rosie MARTEL, Marie-Annick RICHARD, Irène VERRON, Annick FABRE, Jacques ESTEVE.

PROCURATION(S) : Sylvie AGAËSSE donne pouvoir à Karine CHEVALIER, Nathalie BLOMMAERT à Norbert SAULNIER, Eugène LAUNAY à Annick FABRE, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN à Patricia PERSAIS, Florence GOURMEMLÉN à Irène VERRON

ABSENT(S) : Jean-Yves COTARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Rosie MARTEL

2022.09.002
EHPAD de GOVEN – Décision modificative n°1 EPRD 2022

Les crédits de la dotation allouée pour les soins nous ont été communiqués le 15 juin 2022. Ils font apparaître une dotation plus importante que celle inscrite dans l'EPRD 2022 provisoire (à savoir + 24 053.83 €). Le forfait EPRD 2022 provisoire était de 692 548.78 €.

A compter du 01/01/2022, le forfait global de soins est fixé à 716 602.61 € au titre de l'année 2022. L'augmentation est justifiée ainsi : 3 304.15 € d'augmentation du forfait global soins par rapport à 2021 et 20 749.68 € à titre de financement complémentaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022) de l'exercice 2022 :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite de la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022), laquelle peut se résumer ainsi :

Présentation décision modificative n°1 EPRD 2022 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	0.00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 053.83 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 053.83 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	24 053.83 €
Total Général		24 053.83 €		24 053.83 €

2) **Déclare** arrêter les montants définitifs tels que définis ci-dessus.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022)

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 14/10/2022
Le Président
Norbert Saulnier

